

<https://vivrelespaysages.cg54.fr/les-orientations-et/les-orientations-pour-les-paysages,27/1-5-poursuivre-la-requalification>

1-5-Poursuivre la requalification des espaces publics des villes et des villages

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages bâtis -
Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

Copyright © Vivre les paysages | CD54 - Tous droits réservés

Éléments de contexte

Rappel des fondements des paysages bâtis

- ▶ Des formes urbaines caractéristiques
- ▶ Un patrimoine urbain et architectural de qualité

Rappel des processus de transformation des paysages

- ▶ La banalisation des espaces publics ruraux
- ▶ La mise en valeur des centres villes, par une requalification des espaces publics et du patrimoine

Objectifs visés

- ▶ Renforcer l'attractivité du centre des villes, des villages et des bourgs pour les habitants ainsi que pour les visiteurs
- ▶ Valoriser le patrimoine lié aux espaces publics (usoirs...)
- ▶ Faciliter les usages agréables des espaces partagés et conforter le lien social
- ▶ Encourager les déplacements de proximité à pied ou à vélo

Valeurs paysagères concernées

2- La diversité contrastée des formes urbaines et du patrimoine architectural

Unités de paysage particulièrement concernées

Toutes les unités de paysage

Recommandations

Pour tout projet d'aménagement :

- ▶ faire appel à des concepteurs qualifiés (paysagistes, architectes...)
- ▶ prendre en compte les problématiques de sécurité routière
- ▶ se référer à la politique de "l'Arbre et de la Route" du Conseil Général 54

Concernant la requalification des entrées et des traversées de villes et de villages :

- ▶ Réduire les emprises routières et élargir le passage des circulations douces (le cas échéant en établissant de courtes séquences de circulation alternée là où les emprises disponibles sont particulièrement resserrées). Le confort du piéton et l'incitation à une vitesse modérée des véhicules à moteur sont des critères à privilégier lors de la définition de l'aménagement.
- ▶ -Favoriser la présence de végétal, support de : plantation d'arbres en alignement ou isolés, création de bandes plantées ou enherbées séparant la chaussée des trottoirs (notamment aux entrées des villages), réservation de pleine terre et plantation de grimpantes, etc. ... lorsqu'elle est compatible avec la sécurité routière
- ▶ -Requalifier soigneusement les secteurs où se concentrent les commerces, des abords des édifices publics ou religieux, des intersections avec les routes conduisant à un pont, des places et placettes, etc. : traitement de sols spécifiques, pouvant utiliser des matériaux nobles (pavés, etc.)
- ▶ -Limiter au maximum l'utilisation des dispositifs techniques standardisés
- ▶

1-5-Poursuivre la requalification des espaces publics des villes et des villages

- Redonner une place prioritaire aux circulations douces, piétonnes et cyclables
- Supprimer ou réduire le nombre de panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes inutiles
- ▶ -Effacer si possible les réseaux aériens et réduire l'emploi de mobilier urbain

Marquer les entrées de villages par des arbres d'alignement



Plan d'embellissement de 1920 faisant état d'un projet de plantation en bordure de village afin de valoir l'entrée.



Exemple d'entrée de village marquée par un alignement d'arbres, créant une transition douce entre l'espace agricole et le village et valorisant le paysage jusqu'à la route.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Concernant la requalification des places et des rues principales :

- ▶ Réduire les emprises bitumées et imperméables
- ▶ Élargir les surfaces réservées aux piétons et/ou vélos
- ▶ Réorganiser ou « délocaliser » les espaces de stationnement
- ▶ Réintroduire l'arbre et l'herbe dans les espaces publics, quand ils font défaut
- ▶ Limiter au maximum les dispositifs techniques

Requalifier les places et les rues principales dans des dispositions moins routières



Création d'un trottoir et réduction de la largeur de la Chaussée à Sainte-Piile



Requalification de la traversée du village à Nonhigny



Requalification et plantation de la traversée du village à Chevrières



Mise en valeur des usages à Waincourt, dans les Ardennes

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- ▶ Dans les villages et les bourgs, valoriser le caractère rural des espaces publics (aménagements sobres et économes, adaptés aux capacités financières et techniques des communes) :
 - trottoirs enherbés et usoirs
 - -abords des places d'église,
 - -bords de l'eau aménagés et gérés,
 - -plantations d'essences locales...

Promouvoir l'aménagement d'espaces publics « ruraux » pour les villages



Mise en valeur des streets par la végétation. Créalès

Aménagement des vias avec des fontaines de guéris. à Fardoulville



Restauration du charme des villages par la réintroduction de l'herbe dans l'espace public (Montreuil)

Source : CAUE 54

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Promouvoir l'aménagement de bords de l'eau aménagés et gérés



Le passage de l'eau dans les villages, mis en valeur par l'accompagnement de végétation. Villers-Non-Pont

Promenades aménagées sur les bords de la Mésuse à Lunelle



Les quais enherbés et plantés transforment le rivage en jardin au droit du village de Concheville

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- En ville, promouvoir l'aménagement d'espaces publics accueillants et confortables

Promouvoir l'aménagement d'espaces publics accueillants et confortables en ville



Les parkings font partie des espaces publics à aménager. Ici au nord de Paris à Plouzeau

Une place bien redessinée. Ici place Léopold à Lunelle

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

- Favoriser la gestion raisonnée et durable des espaces verts et jardins publics

Favoriser la gestion raisonnée et durable des espaces verts et jardins publics



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

Acteurs et partenaires :

- ▶ Les communes
- ▶ Les communautés de communes
- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Les Pays
- ▶ Le PNRL
- ▶ Le CAUE
- ▶ Les services de l'Etat (DDT, DREAL)
- ▶ Les concepteurs (paysagistes, architectes)

Outils et moyens existants ou à mobiliser

Réglementaires

- ▶ PLU (orientations d'aménagement, réservation d'emprise...)
- ▶ Schéma d'aménagement des voies cyclables comportant notamment un diagnostic, des tracés prioritaires, des principes d'aménagements unitaires (signalétique, plantation...)
- ▶ Schéma des déplacements urbains

D'information

- ▶ Guide pratique des Fleurs, arbres et arbustes du nord-est de la France, par les PNR de Lorraine, des -Ballons des Vosges et des Vosges du nord